

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 48 (1960)

Heft: 881

Artikel: Alliance de sociétés féminines suisses

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285126>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VAUD

A travail égal, salaire égal

Extrait du rapport du conseil d'administration de la Société des Câbleries et Tréfileries de Cossonay, présenté à l'assemblée des actionnaires du 21 septembre :

« La question de l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et féminine pour un travail de valeur égale se reposera vraisemblablement de manière précise dans un proche avenir. Si ce principe devait être un jour accepté, nous estimons que son application ne devrait se faire que dans le cadre des conventions collectives et sans intervention, même indirecte, de l'Etat ».

Au Comptoir suisse

Le Comptoir suisse, nous l'avons dit souvent, ne se distingue pas par un féminisme éclairé ; son conseil, ses commissions ignorent la belle moitié du peuple suisse. Si les femmes des invités, à la journée officielle, ne sont plus parquées sur la galerie pour avoir l'insigne honneur de voir manger les officiels, elles sont confinées, depuis deux ou trois ans, en bas de salle, autour de tables magnifiquement fleuries. Pour la première fois, en 1960, on a vu des femmes dans les cortèges des invités : le 13 septembre, la reine de Thaïlande entourée des directeurs du Comptoir suisse, le 15 septembre, journée officielle, où Mme Begtrup, ambassadrice du Danemark, à Berne, était en tête du cortège des parapluies officiels déguilinant. Allons, petit à petit, on progresse...

S. B.

Encore une Conseillère communale

Le Conseil communal de Moudon qui possède dès le 10 mai 1959, la première Conseillère communale du canton en la personne de Mlle Mauricette Cachemaille, désignée par le parti socialiste, lui a donné une compagne, Mlle Liliane Court, pierriste, qui a prêté serment le 15 septembre. Mlle Court se rattache également au parti socialiste.

Alliance de Sociétés féminines suisses

L'Alliance de sociétés féminines suisses, la Fédération des femmes protestantes, la Société d'Utilité publique des femmes suisses et la Ligue des femmes catholiques ont pris connaissance avec regret de la décision du Conseil des Etats qui a de nouveau refusé de ratifier la Convention No 100 du Bureau international du travail, sur l'égalité de rémunération entre les deux sexes pour un travail de valeur égale.

Mais ces fédérations expriment leur satisfaction de savoir que cet objet reviendra en discussion et elles ont le ferme espoir qu'alors les deux Chambres ratifieront la Convention No 100.

Dès lors qu'au cours de la session de printemps la Convention No 111 avait été acceptée, convention sur la discrimination dans l'emploi et la profession, par voie de conséquence il est urgent de ratifier la Convention No 100.

Si notre journal vous intéresse, aidez nous à lui trouver des abonnés.

Trente ans d'efforts au service de la cause féminine

(Union Nationale française pour le Vote des Femmes)

(suite)

La voix de Paul Valéry

Quelques jours plus tôt, le 3 février, au Congrès d'étude des problèmes nationaux organisé par l'U.N.V.F. avec un sens aigu des difficultés de l'heure et des réformes nécessaires, Paul Valéry s'élève de la question du suffrage des femmes à la question plus générale du suffrage universel : « La loi vous range toujours dans cette classe de déchu et de débiles où les déments, les mineurs, les trop pauvres d'esprit, les individus frappés de peines infamantes sont, par elle, relégués et tenus au ban de la vie publique, la même loi qui admet aux urnes des électeurs en état d'ivresse non trop manifeste ou des citoyens qui ne viennent de purger que quelques mois de prison. Ainsi, rien de changé, rien de nouveau du côté de la loi et du législateur en ce qui vous concerne. Celui-ci vous refuse toujours ce que tant de nations accordent à vos

¹ Problèmes nationaux vus par des Françaises (Ed. du Sagittaire, Paris).

Nos suffragistes à l'œuvre
Conseil International des Femmes

(Suite de la page 1)

Les séances avaient lieu à l'Université technique et furent facilitées par la traduction simultanée français-anglais. Neuf pays nouveaux furent accueillis.

La délégation suisse était présidée par Mlle Elisabeth Nägeli qui a été nommée vice-trésorière et devient donc membre du bureau du C. I. F. Mlle H. Cartier du Secrétariat féminin suisse était aussi à Istanbul.

La délégation suisse ne comportait pas moins de 17 membres.

Nos compatriotes sont encore à l'honneur à la tête des commissions permanentes. Mme Droin de Morsier (Genève) a été réélue présidente de la commission de la morale, Mme Sprecher-Robert (Zurich) remplacera Mme Betty Barzin de Bruxelles, à la tête de la commission de presse, Mme Denise Schmid-Kreis (Genève) a été élue présidente de la commission de la radio, Mme Claire Rufer-Eckmann (Berne) vice-présidente de la commission de l'habitation.

Les commissions permanentes ont discuté un certain nombre de résolutions qui avaient été proposées et qui furent adoptées en séance plénière.

La commission d'éducation souhaite que, sans négliger pour les filles, la formation aux techniques ménagères, le but final demeure de « permettre aux jeunes des deux sexes le développement de toutes leurs potentialités ».

La commission du travail féminin demande que, dans tous les pays, les organisations féminines soient consultées préalablement à l'adoption des mesures législatives se rapportant aux conditions de travail et spécialement de mesures concernant les femmes.

La commission d'économie domestique recommande à ses Conseils nationaux affiliés de s'enquérir des conditions de vente, dans leur pays, des produits toxiques ou dangereux utilisés dans les ménages.

La commission des relations internationales considérera favorablement les possibilités d'une coopération internationale pacifique dans le domaine de l'espace interplanétaire.

D'autres résolutions réaffirment les principes qui sont à la base de l'activité du conseil.

Citons enfin la résolution proposée par l'Alliance de sociétés féminines suisses :

Protection civile

Conscient que tout danger de guerre et même de guerre atomique est loin d'être écarté, que le pouvoir de destruction massive de nouvelles armes exige que soient affirmées et précisées les règles de droit international relatives à la protection des populations civiles, contre les effets des hostilités.

Considérant que le XIX^e congrès international de la Croix-Rouge a constaté qu'une réglementation révisant et complétant les règles antérieurement admises est hautement désirable dans ce domaine, pour assurer la sauvegarde des populations...

Affirme l'intérêt que prend le C.I.F. à ce que soient poussés activement les travaux en vue d'une telle réglementation.

ASSOCIATION SUISSE

Journée du suffrage féminin 1961

Les présidentes des sections de l'association suisse pour le suffrage féminin se sont réunies à Berne pour discuter de l'organisation de la « Journée » du suffrage féminin en 1961. Cette manifestation aura lieu, comme précédemment, le 1^{er} février.

ARGOVIE

La première Conseillère municipale en Argovie

M. Berner, Conseiller municipal à Schafisheim, qui se retire, a été remplacé par sa fille, Myrta Berner. C'est la première conseillère municipale du canton.

Le sort des femmes dans le monde (suite de la page 3)

Un champion venu d'Asie tente d'émouvoir les délégués

Pourquoi le sort des femmes s'améliore-t-il si lentement ? Parce qu'on n'a pas d'argent pour cet objet !

Pour empêcher les gouvernements de s'endormir sur cette facile excuse, le délégué de l'Afghanistan a fait une proposition audacieuse. Il a suggéré de demander une aide d'assistance spéciale des Nations Unies pour le progrès de la femme dans les pays sous-développés, et il demandait que la résolution qu'il proposait soit portée par le Conseil, devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les délégués n'osaient pas trop s'insurger contre une telle requête conforme aux principes de la Charte, mais il ne semblaient guère enclins à voir dépensées des sommes d'argent considérables au seul bénéfice du sexe féminin, aussi se sont-ils contentés de réclamer au Secrétaire général une étude qui permettrait de savoir dans quelle mesure il est nécessaire et possible d'augmenter l'assistance des Nations Unies spécialement en vue de seconder les efforts des pays sous-

développés pour améliorer la condition de la femme.

Connaissant l'état social et économique des femmes dans des populations nombreuses, du monde, on s'étonne que les délégués du Conseil aient encore besoin d'une enquête qui leur prouve dans quelle mesure l'assistance est nécessaire ! Que voulez-vous, il s'agit de gagner du temps et de neutraliser le plus possible l'initiative intempestive du délégué de l'Afghanistan, M. Fahrhad, à qui nous exprimons notre reconnaissance pour son intervention et sa courageuse insistance.

On espère encore que la commission de la Condition de la femme qui a toujours compté dans son sein des déléguées européennes, américaines, asiatiques, australiennes, comptera désormais aussi des déléguées africaines. Les gouvernements qui ont récemment accédé à l'indépendance ne manqueront pas, on le souhaite, d'envoyer des représentants à cette commission qui accomplit depuis quinze ans un travail si fécond.

les, familiales et professionnelles propres à l'Est de la France

En octobre, l'U.N.V.F. juge le moment favorable pour intervenir auprès de M. Gaston Doumergue. Après la journée sanglante du 6 février qui a ébranlé le régime, rétablir l'ordre, celui-ci a mis à l'ordre du jour la réforme de la Constitution. L'U.N.V.F., soutenue par l'Union nationale des Anciens combattants, puissante association, convoque à la salle Wagram les Français qui espèrent enfin obtenir gain de cause. Mme de La Rochefoucauld, ayant à ses côtés le président des Anciens combattants, M. Lebesque, expose, une fois de plus, avec la même modération et la même foi, les raisons qu'invoquent les Françaises pour réclamer le bulletin de vote.

Dans 43 villes de France, des manifestations semblables ont lieu, partout soutenues par les comités des Anciens combattants.

1935. — En Europe, seuls quatre pays refusent aux femmes tout droit politique : la France, la Suisse, la Yougoslavie, la Bulgarie.

Le Congrès des maires de France a, dans sa dernière réunion, pris une décision importante : « Considérant l'activité bienfaisante déployée dans les communes par les femmes, notamment en matière d'hygiène, d'assistance, de prévoyance sociale.

» Considérant que le développement d'un bon nombre d'institutions sociales repose sur leur dévouement et leur compétence.

GENÈVE

Bientôt les électrices aux urnes

La modification de la Constitution cantonale genevoise accordant les droits politiques féminins ayant été votée le 6 mars dernier, la loi devenant applicable le 6 avril, à l'expiration du délai référendaire. Le 24 juin la garantie fédérale était accordée et, dès le 6 septembre, les citoyennes étaient habilitées à voter.

Le service des rôles électoraux s'est employé à créer le fichier féminin qui sera terminé vers le début de novembre. Chaque fiche comportera l'état civil de l'électrice. Celles-ci formeront un effectif de 85 000 personnes environ.

Pour que les femmes puissent se prononcer, le Conseil d'Etat a bien voulu retarder la votation sur le référendum Dériaux relatif à la circulation. Une seconde question sera posée au corps électoral à propos de l'incompétibilité de la fonction municipale avec le statut de fonctionnaire. Cette votation sera fixée, sans doute, au début de décembre.

Notre journal parlera, dans son prochain numéro, de ces deux objets de votation.

Election municipale à Meyrin

Toutefois, les premières électrices genevoises qui iront aux urnes, seront celles de Meyrin, pour une élection complémentaire au Conseil municipal. A Bellevue aussi, elles auraient eu l'occasion de voter, mais dans cette commune, l'élection sera tacite.

A Meyrin, par contre, il s'agit d'élire un adjoint au Maire et trois candidats sont en présence, deux candidats masculins et une femme.

En effet, le Mouvement féminin de Meyrin présente Mme Marthe-Renée Pellet, membre de l'Union des paysannes. Tous nos vœux accompagnent cette première candidate genevoise, les 1^{er} et 2 octobre, date du scrutin. On ne s'étonnera pas que, dans notre canton, Meyrin soit à la tête du progrès, puisque c'est sur ce territoire que se trouve l'aéroport de Cointrin, le Cern, et que s'y édifie une cité-satellite. Mais contrairement à ce qui se passe en ville, là, le nombre des électrices est inférieur à celui des électeurs.

Pourtant à Meyrin aussi, l'élection aurait été tacite, si le Mouvement féminin de Meyrin n'avait pris l'initiative de proposer une candidature féminine. On voit que les électrices de cette commune n'ont pas hésité à réveiller le sens de la vie civique et de la liberté démocratique.

D'où venaient les fonds utilisés par le comité, pour l'égalité des droits politiques Conseil économique et social

Nous avons publié dans notre numéro du 4 septembre, des commentaires de M. Georges Thelin, sur les frais de la campagne électorale genevoise précédant la votation du 6 mars.

Nous désirons compléter ces citations tirées du « Messager social » :

« Le comité pour l'égalité des droits politiques fait savoir que ses frais s'élevaient à 14 309 fr. 90 ont été couverts par les dons, en premier lieu de l'Association genevoise pour le suffrage féminin (3/6) en deuxième lieu, des syndicats d'ouvrier et d'employés (2/6) et enfin de groupements et personnes divers.

L'Association genevoise pour le suffrage féminin organise trois nouveaux cours d'instruction civique. (voir carnet de la quinzaine page 4).

» Considérant la participation des femmes contributives aux charges communales.

» Le Congrès des maires émet le vœu que l'électorat au Conseil municipal soit accordé aux Françaises dès les élections municipales de 1935. »

Votations symboliques

Des innovations vont montrer les progrès de la cause féminine. Dans certaines villes, des listes comportent des candidatures féminines. A Marseille, les journaux régionaux, d'accord avec les associations suffragistes réunies en comité d'action (l'U.N.V.F. en fait partie), invitent les femmes à un vote symbolique : 60 bureaux de vote leur sont ouverts et 28.000 électrices affirment leur désir de voter.

(à suivre)

Une qualité...



...qui court les rues!